



Absence de confiance envers mon avocat

Par **wardati**, le **09/10/2010** à **14:04**

Bonjour,

suite à un jugement (6 moi avec surci) corruption de fonctionnaire. je suis tombé malade, grande dépression. j'ai demandé à mon avocat de faire appel et lui avait demandé de suivre cette affaire. Hors les mois et les années ce sont passés sans aucune nouvelle de mon avocat. j'ai cru qu'il n'avait pa fait appel, et j'ai tout abandonné. Mais il y a 3 mois suite à une opposition sur mon compte et mon salaire j'ai appris que j'ai été jugé en appel par défaut, j'ai alors demandé l'annulation et ai pris un avocat qui m'a fait payer la consultation (180E) et 2600E de forfait pour mener à bien cette affaire. Voulant profiter de cette chance inespérée pour prouver mon innocence, je l'ai payé sans aucune négociation. Malheureusement, je m'aperçois que mon affaire ne l'intéresse absolument pas, lors de la première convocation l'avocat de la partie civile était absent, les juges se sont mis en retrait pour appeler cet avocat et j'ai profité avec l'accord de la présidente de réouvrir mon dossier et en parler avec mon avocat, je découvre pratiquement la copie pour la plaidoirie que mon ancien avocat avait fait et aussi reconnaissance de certaines pièces très importantes en ma faveur. l'audience a été reporté et 2 jours plus tard mon avocat m'envoie une facture de 700E pour nouveau déplacement au tribunal, réouverture du dossier et nouvelle préparation de plaidoirie. je n'ai pas répondu à cette demande étant donné que ce travail a déjà été rémunéré, s'en suit alors un entretien téléphonique durant lequel il me fait savoir clairement que si je ne paye pas il gardera l'ancienne copie. je lui ai demandé alors de me défendre avec force et lui promettant de le payer après la plaidoirie, il a simplement répondu non. Je vous demande de bien vouloir m'éclairer sur cette situation (il n'y a plus de confiance) afin de prendre les décisions indispensables pour prouver mon innocence. C'est une affaire qui a détruit ma vie et je veux la reconstruire et vivre avec dignité.

Par **chris_Idv**, le **09/10/2010** à **19:01**

Bonjour,

En premier lieu il convient de relativiser: une peine de 6 mois avec sursis apparait difficilement comme une affaire qui détruit une vie...

A titre de comparaison certaines personnes se retrouvent emprisonnées pour 30 ans et sans sursis !!!

Concernant votre avocat la situation est simple: si ses méthodes de travail ne vous conviennent pas trouvez en un autre qui réponde à vos attentes.

Cordialement,

Par **mimi493**, le **10/10/2010** à **00:17**

Si c'est une condamnation pour délit sexuel, si c'est une condamnation entraînant, par ex, de ne plus voir ses enfants, si, ça peut détruire une vie.

Et je crois qu'il faut avoir été accusé à tort, et pire condamné, pour comprendre quel importance ça a.

ça dépend aussi de l'origine de la condamnation. C'est sur qu'un excès de vitesse, ça n'a rien à voir avec une cause infamante, déshonorante, qu'on peut trainer toute sa vie.

Par **chris_Idv**, le **10/10/2010** à **10:27**

Bonjour,

Beaucoup d'hypothèses ... qui n'ont rien à voir avec les éléments communiqués ici puisqu'il s'agit d'une peine de 6 mois avec sursis pour corruption de fonctionnaire !

Cordialement,

Par **wardati**, le **11/10/2010** à **12:39**

bonjour,

merci pour votre interet

oui cette affaire à bien détruit ma vie. en effet, ma femme n'a pas pu supporter ma dépression ce qui a induit le divorce, suite a ceci je ne voyais plus mon gamin de 3 ans. J'ai vendu ma maison car impossible de payer les crédits, j'ai perdu mon travail pour lequel j'avais fait

beaucoup de sacrifices et enfin mon honneur, ma dignité et mon honneteté. je suis sure que les personnes accusés à tort comprendront cette situation.
j'aimerais savoir si je devais changer d'avocat, les demarches à effectuer ou non contre mon avocat actuel?
mci d'avance!!!!!!!!!!